



Conditions d'accès aux titres de transports du réseau Synchro Bus

Applicable à compter du 1^{er} juillet 2024

GRAND CHAMBERY

DIRECTION DE LA MOBILITE

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 17 - grandchambery.fr

 @grandchambery -  @grandchambery -  @grandchamberyofficiel -  @grandchambery

Grand Chambéry, au titre de sa compétence, organise des services de transport réguliers, à la demande, scolaires et solidaires. Elle définit les tarifs et les conditions d'accès applicables sur chacun d'eux

1. RESEAUX URBAIN ET SCOLAIRE

1.1. La billettique

Depuis 2016, le réseau de transports en commun de Grand Chambéry est équipé du système de billettique Oûra.

a. Les différents supports billettiques

- La carte Oûra

La carte Oûra est un support multimodal régional qui permet de charger plusieurs titres de transport (bus, vélo, train...) sur une seule et même carte. Elle est nominative et a une durée de validité de 5 ans.

Cette carte est payante et obligatoire pour les abonnements, les carnets de 10 à tarif réduit, le ticket liberté, le ticket accompagnateur PMR et pour le ticket liberté Pro.

Les enfants inscrits au service de transport scolaire doivent obligatoirement détenir une carte Oûra et souscrire un abonnement ou un ticket liberté ou un ticket 1 voyage (uniquement pour les scolaires du secteur des Bauges qui empruntent les services occasionnellement).

Son renouvellement au bout de 5 ans et son remplacement en cas de détérioration, perte ou vol sont payants. Son remplacement en cas de dysfonctionnement est gratuit.

- Les autres supports :

- Billet sans contact rechargeable (BSC) (titre payant valable 3 ans).
- Ticket de dépannage (en papier non rechargeable)
- Ticket dématérialisé : SMS et M-Ticket

b. Les différents canaux de ventes

- A bord des bus
- A l'agence commerciale
- Dans les points bus et les dépôts-ventes
- Aux distributeurs automatiques de titres
- Sur la e-boutique (site internet Synchro ou application mobile Synchro Chambéry)
- Par correspondance
- A l'agence itinérante et lors de points infos bus.

1.2. Les titres de transport

Tous les titres de transport autorisent la correspondance. La validation est obligatoire à chaque montée dans un véhicule, donc à chaque correspondance.

a. Le titre unitaire : Ticket 1 voyage

Ce titre de transport est accessible à tous les usagers du réseau. Aucune pièce justificative n'est demandée. Titre unitaire valable 1 heure, correspondance comprise, à partir de sa validation.

b. Le carnet de 10 voyages

Ce titre de transport est accessible à tous les usagers du réseau. Aucune pièce justificative n'est demandée. Il est valable 1 heure à partir de sa validation. Titre unitaire valable 1 heure, correspondance comprise, à partir de sa validation.

c. Le carnet de 10 voyages, à tarif réduit,

Ce titre de transport est accessible uniquement aux personnes domiciliées sur le territoire de Grand Chambéry dans la situation suivante :

- **demandeurs d'emploi** : sur présentation de l'attestation pôle emploi du mois en cours,
- ou
- **ayant un QF entre 1 et 690** : sur présentation d'une attestation de paiement CAF de moins de 3 mois avec le nom des ayants-droit ou de l'attestation « équivalent QF » délivrée en mairie ou à l'agence commerciale.

Pour bénéficier du tarif réduit, l'usager doit annuellement transmettre les justificatifs attendus pour maintenir son statut d'ayant-droit.

Titre unitaire valable 1 heure, correspondance comprise, à partir de sa validation.
Ce titre est délivré uniquement sur carte Oûra.

d. Le ticket dépannage

Ce titre de transport est accessible à tous les usagers du réseau. Aucune pièce justificative n'est demandée.

Il est vendu uniquement à bord des bus, en dépannage. Son paiement est effectué en espèces uniquement (pièces et billets inférieurs à 20€). Titre unitaire valable 1 heure, correspondance comprise, à partir de son achat.

e. Le ticket SMS

Ce titre de transport est accessible à tous les usagers du réseau. Aucune pièce justificative n'est demandée.

Titre unitaire est valable 1 heure, correspondance comprise, à partir de sa réception (heure de fin de validité indiquée dans le SMS). Le montant du titre est débité sur la facture téléphonique ou le compte prépayé.

f. Le M-ticket

Ce titre de transport est accessible à tous les usagers du réseau. Aucune pièce justificative n'est demandée.

Il est disponible depuis le site internet Synchro ou l'application mobile Synchro Chambéry.

Le QR Code doit être validé depuis l'application mobile à chaque montée dans le bus.

Titre unitaire valable 1 heure, correspondance comprise, à partir de sa validation

g. Le ticket Liberté

Ce titre de transport est accessible à tous les usagers du réseau. Contrat de souscription à compléter accompagné notamment d'un RIB et d'un mandat de prélèvement SEPA.

Il fonctionne en post-paiement. Il permet de voyager en illimité sans recharger sa carte et de payer par prélèvement les voyages consommés.

Titre unitaire valable 1 heure, correspondance comprise, à partir de sa validation. Ce titre est délivré uniquement sur carte Oûra.

h. Le ticket 2 voyages

Ce titre de transport est accessible à tous les usagers du réseau. Aucune pièce justificative n'est demandée.

Il est accessible via tous les canaux de vente. Lorsqu'il est vendu à bord, il est valable uniquement le jour de l'achat. Titre valable 1 heure par voyage, correspondance comprise, à partir de sa validation.

i. Le ticket 24 h

Ce titre est accessible à tous les usagers du réseau. Aucune pièce justificative n'est demandée.
Il est valable 24 heures à partir de sa validation.
Exemple : validé à 16h, il reste valable jusqu'au lendemain 16h.

j. Le ticket 24h Tribu pour les mini-groupes de 1 à 5 personnes

Ce titre de transport est accessible à tous les usagers du réseau. Aucune pièce justificative n'est demandée. Il permet de voyager jusqu'à 5 personnes pendant 24 heures, à partir de la validation.

k. Le ticket « qualité de l'air » et évènementiel

Ticket qualité de l'air

En cas d'épisodes de pollution, le dispositif préfectoral comporte plusieurs niveaux :

- **le niveau d'information** : recommandations sanitaires et comportementales,
- **les niveaux d'alerte 1 et 2** : mesures d'urgence et obligatoires de restriction des activités.

En niveau d'alerte 1, le titre « qualité de l'air » est accessible à tous, pendant toute la durée de l'épisode de pollution sur le réseau Synchro Bus.

Ce titre est valable une journée, jusqu'à fin de service.

Ticket évènementiel

Ce titre est disponible sur décision de Grand Chambéry lors d'évènements ciblés (exemples : semaine européenne de la mobilité, les week-ends d'avant Noël...).

Ce titre est valable le jour de l'achat, jusqu'à fin de service.

l. Le ticket accompagnateur PMR

Une personne titulaire d'une carte invalidité ou d'une carte « mobilité inclusion » mentionnée à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles, peut bénéficier d'un titre pour son accompagnateur PMR. Ce titre nécessite la création payante d'une carte Oûra sur laquelle sera chargé un abonnement annuel gratuit. Non nominatif, il peut être utilisé par tout accompagnateur. Ce dernier ne peut en revanche pas voyager sur le réseau de bus avec ce titre sans la présence de l'ayant droit.

Chaque titre doit être validé, à chaque montée dans le bus, par l'ayant droit et l'accompagnateur.

Ce titre est délivré uniquement sur carte Oûra.

m. Le ticket pro « 10 voyages multi »

Ce titre est chargé sur la carte Oûra Entreprise, au nom de l'entreprise.

Ce titre peut être utilisé par plusieurs salariés en même temps. Titre unitaire valable 1 heure, correspondance comprise, à partir de sa validation

n. . Le ticket « liberté Pro »

Ce titre est chargé sur la carte Oûra Entreprise, au nom de l'entreprise.

Ce titre permet de voyager en illimité sans recharger sa carte et de payer par prélèvement les voyages consommés.

Ce titre peut être utilisé par un seul salarié à la fois. Titre unitaire valable 1 heure, correspondance comprise, à partir de sa validation.

o. Les abonnements mensuels

Ce titre est accessible à tous les usagers du réseau. Aucune pièce justificative n'est demandée.

Chaque mois l'utilisateur doit recharger sa carte Oûra avec un abonnement mensuel valable un mois calendaire, c'est-à-dire du 1er au 31 inclus. Cet abonnement est disponible à l'achat dès le 20 du mois pour le mois suivant.

Pendant un mois, cet abonnement donne droit à la libre circulation sur l'ensemble du réseau Synchro Bus. En cas de perte ou de vol, aucun duplicata n'est réalisé.

Ce titre est délivré uniquement sur carte Oûra.

p. Les abonnements annuels

Titre de transport valable 12 mois, à partir de la date définie par l'usager.

L'abonnement annuel donne droit à la libre circulation sur l'ensemble du réseau Synchro Bus.

Il existe un abonnement spécifique par tranche d'âge. Il est possible de régler les abonnements annuels en plusieurs mensualités.

Ce titre est délivré uniquement sur carte Oûra.

- Abonnements annuels au tarif A

Titre de transport accessible à tous les usagers du réseau ayant un QF > 690 (aucun justificatif nécessaire).

- Abonnements annuels aux tarifs B, C, D.

Titre de transport accessible uniquement aux personnes domiciliées sur le territoire de Grand Chambéry, sur présentation d'une attestation de paiement, CAF ou MSA, de moins de 3 mois avec nom des ayants droit et actant du quotient familial inférieur ou égal à 690.

Trois niveaux de réduction sont appliqués en fonction du QF :

Tarif B QF entre 591 et 690 (correspondant à 50 % de réduction sur le plein tarif),

Tarif C QF entre 491 et 590 (correspondant à 70 % de réduction sur le plein tarif),

Tarif D QF entre 1 et 490 (correspondant à 90 % de réduction sur le plein tarif).

Les personnes ne pouvant produire une attestation de paiement CAF ou MSA ou ayant une attestation ne mentionnant pas le QF ou ayant un QF inférieur à 200 doivent se rendre préalablement à la mairie ou au CCAS de leur commune de résidence pour l'établissement d'une attestation « équivalent QF ».

Ils doivent fournir pour cela leur dernier avis d'imposition : soit individuel (si la personne a fait une déclaration individuelle), soit des parents ou de la famille de rattachement. Selon la situation des personnes, certains dossiers cas particuliers peuvent être traités en agence.

- Abonnements annuel PRO

Titre de transport accessible uniquement aux salariés d'une entreprise en démarche de plan de mobilité employeurs (PDMe). Pour l'achat d'un abonnement annuel, les salariés d'une entreprise PDMe bénéficient du 13ème mois offert.

1.3. Les cas particuliers

a - Les personnes en situation d'urgence ou de grande précarité

Sont concernées par le dispositif des cas particuliers, les personnes domiciliées sur le territoire de Grand Chambéry se trouvant dans la situation suivante :

- sans logement fixe,
- placées en foyer,
- mineurs placés en foyer pris en charge financièrement par des structures d'accueil,
- en centre d'hébergement d'urgence,
- demandeurs d'asile,
- ayant subi un changement de situation familiale grave dans l'année, modifiant considérablement leur situation.

Ces personnes doivent constituer un dossier de demande de titres de transports solidaires comprenant :

- une attestation de « cas particulier » sollicitée auprès de la Mairie, du CCAS de la commune de résidence ou du centre d'hébergement d'urgence,
- une attestation d'une structure d'accueil pour les personnes placées en foyer ou en centre d'hébergement d'urgence,
- tout élément ou document justifiant de leur situation.

Les dossiers sont traités par des représentants de Synchron Bus et de Grand Chambéry qui pourra délivrer en fonction des cas et après étude :

- une attestation « équivalent QF » pour l'attribution d'un titre annuel avec réduction (délivré à l'Agence commerciale).

ou

- une attestation « titres sociaux » pour l'attribution mensuelle d'un carnet de 20 tickets gratuits (délivrés par les mairies, les CCAS, les centres d'hébergement d'urgence).

Les titres sociaux sont valables 1 heure, correspondance comprise, à partir de leur validation.

b - Les personnes reconnues handicapées, domiciliées sur le territoire de Grand Chambéry :

- Titulaires de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) résidant en foyer :
Le tarif D, QF entre 1 et 490 (correspondant à 90 % de réduction sur le plein tarif), est appliqué.
- Titulaires de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) ayant un emploi mais ne résidant pas en foyer : **Non cumulables avec la prime employeur** (rappel : prise en charge obligatoire par l'employeur de 50 % des titres d'abonnements au moyen de transports publics de personnes ou de services publics de location de vélos).

Les tarifs des abonnements annuels varient selon 3 niveaux spécifiques de quotient familial.

Trois niveaux de réduction sont appliqués en fonction du QF :

- Tarif B QF entre 591 et **760** (correspondant à 50 % de réduction sur le plein tarif),
- Tarif C QF entre 491 et 590 (correspondant à 70 % de réduction sur le plein tarif),
- Tarif D QF entre 1 et 490 (correspondant à 90 % de réduction sur le plein tarif).

Une réduction de 50 % est ensuite appliquée sur le montant du titre de transport auquel le titulaire AAH a droit.

c - Les couples, domiciliés sur le territoire de Grand Chambéry, de 65 ans et + non imposés sur le revenu mais ayant un QF > à 690

Le tarif B (QF entre 591 et 690) est appliqué à chaque personne du couple pour l'acquisition de deux titres de transports annuels sur présentation du dernier avis d'imposition attestant d'un montant de l'impôt à zéro et de leurs cartes d'identités.

d - Les enfants de moins de 4 ans, domiciliés sur le territoire de Grand Chambéry, inscrits aux services de transport scolaire

Les enfants de moins de 4 ans utilisant les services de transports scolaires doivent être en possession d'une carte Oûra disposant d'un abonnement annuel délivré gratuitement.

1.4. Les titres de transport combinés

a. Les titres intermodaux Sibra

Titre de transport annuel accessible aux 4 – 25 ans (scolaires ou étudiants) domiciliés dans l'agglomération annécienne et scolarisés dans l'agglomération chambérienne, sur présentation d'un certificat de scolarité. Ce titre donne libre accès aux réseaux Sibra (Annecy) et Synchron Bus.

Ce titre est délivré uniquement sur carte Oûra.

b. Les titres intermodaux Ondéa

Ticket unitaire OndéSynchron

Titre de transport accessible à tous les usagers du réseau Synchro Bus permettant de circuler librement sur les réseaux Synchro Bus et Ondéa. Il est vendu uniquement à bord des bus.
Titre unitaire valable 1 heure, correspondance comprise, à partir de sa validation.

Abonnement mensuel ou annuel OndéSynchro, uniquement sur carte Oûra

Titre de transport accessible à tous les usagers du réseau Synchro Bus permettant de circuler librement sur les réseaux Synchro Bus et Ondéa.

Trois types d'abonnement sont proposés : moins de 26 ans, 26 – 64 ans et 65 ans et +.

Abonnement délivré uniquement sur carte Oûra :

- par correspondance
- à l'agence commerciale du Synchro Bus pour les résidents du territoire de Grand Chambéry.
- depuis le site internet Synchro ou l'application mobile Synchro Chambéry

Ce titre est délivré uniquement sur carte Oûra.

c. Les titres intermodaux Cars Région Savoie

Abonnement mensuel ou annuel

Titre de transport accessible à tous les usagers des lignes au départ de Chambéry du réseau Cars Région Savoie permettant de circuler librement sur le réseau Synchro Bus.

Abonnement vendu uniquement sur le site internet de Cars Région Savoie (<https://www.cars-region-savoie.fr/>).

Ce titre est délivré uniquement sur carte Oûra.

d. Les titres intermodaux SNCF TER

Titre de transport mensuel accessible à tous les usagers des lignes au départ de Chambéry du réseau TER permettant circuler librement sur le réseau Synchro Bus.

Deux types d'abonnements sont proposés : moins de 26 ans et 26 ans et +.

Abonnements vendus sur le site internet SNCF TER Auvergne-Rhône-Alpes (<https://www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes>) ou en gare (guichets, automates et espace Oûra).

Ces abonnements sont disponibles à l'achat dès le 20 du mois pour le mois suivant.

Ce titre est délivré uniquement sur carte Oûra.

1.5. Billets de groupes (établissements scolaires, centres aérés, maisons de l'enfance, associations sportives et culturelles)

Titre de transport, uniquement sur demande, accessible aux établissements scolaires, aux centres aérés, aux maisons de l'enfance, aux associations sportives et culturelles, de 10 personnes à 35 personnes, uniquement sur lignes Chrono, complémentaires et locales.

2. RESEAU SYNCHRO MONTAGNE

Les lignes touristiques Synchro Montagne sont saisonnières été et hiver.

Synchro Montagne Hiver :

Elles fonctionnent avec la billettique Oûra et disposent d'une tarification spécifique :

- Ticket aller simple,
- Ticket aller-retour,
- Ticket Liberté sur carte Oûra uniquement,
- Carnet de 6 voyages,
- Titres combinés avec les forfaits de ski alpin ou nordique (création de la carte du forfait de ski obligatoire).

Synchro Montagne Été :

Applications de certains tarifs du réseau Synchro Bus identifiés dans la grille tarifaire approuvée en conseil communautaire.

3. RESEAU SYNCHRO ACCESS'

Le service Synchro Access' est un service de transport spécifique à la demande, en porte-à-porte, dédié aux personnes en situation de handicap moteur ou visuel dans l'incapacité d'utiliser seules le réseau de transports urbains. Un règlement d'exploitation définit les conditions d'accès et d'utilisation du service qui ne fonctionne que dans le ressort territorial de Grand Chambéry.

L'accès au service est valable pour une durée maximale de trois ans et n'est pas renouvelé tacitement. Pour éviter une interruption, l'utilisateur doit présenter une nouvelle demande d'accès avant l'échéance concernée.

Ce service dispose d'une tarification spécifique et ne fonctionne pas à ce jour avec la billetterie OÛra.

Titre de transport accessible uniquement aux ayants droit du service Synchro Access' tel que prévu au règlement d'exploitation.

3.1. Ticket unitaire « rouge »

Ticket vendu à bord des bus ou par correspondance (bon de commande).

Post-paiement également possible par prélèvement le mois suivant.

Les dimanches et jours fériés, une tarification spécifique est appliquée : 2 tickets « rouge » = 1 voyage

Le voyage retour avec les mêmes tickets est interdit.

3.2. Carnet de 10 tickets « vert »

Titre utilisable du lundi ou samedi et en dehors des jours fériés.

Vendu par correspondance (bon de commande).

Post-paiement également possible par prélèvement le mois suivant.

Le voyage retour avec le même ticket est interdit.

3.3. Abonnement mensuel salarié

Titre accessible sur justificatifs aux ayants droit salariés.

Formulaire de demande d'abonnement à adresser à Synchro Bus.

Valable du lundi au samedi (hors dimanche et jours fériés).